

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

4

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

ORDRE DU JOUR :

- Délibération DM
- Délibération sur la demande d'autorisation environnementale déposée par SA BRESSOR de Grièges (enquête publique)
- Délibération référent déontologie
- Délibération choix du fournisseur pour photocopieurs
- Délibération délégrant la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour le Maire
- Modification du tableau des emplois permanents de la Commune :
 - Délibération création poste adjoint administratif pr les cartes d'identité/passeport pour 20 H
 - Délibération création poste garde champêtre pour 35 H
- Subventions
- Divers
 - Tirage Jurés d'assises

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 25/04/2023.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

REFERENCES DELIBERATIONS	OBJETS	VOTES
DELIBERATION N°D2023_06_026_DM	Décision Modificative – Budget Communal	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_027_ENQUETE PUBLIQUE BRESSOR	Demande d'autorisation Environnementale déposée par SA BRESSOR De Grièges - Enquête Publique	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_028_REFERENT DEONTOLOGIE	Désignation référent déontologie pour les élus locaux	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_029_CHOIX FOURNISSEUR PHOTOCOPIEURS	Choix du fournisseur pour photocopieurs	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_030_AUTO URBA MAIRE	Délégation pour la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme pour le maire	Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_031_MODIF TABLEAU EMPLOIS	Modification du tableau des emplois permanents de la Commune : Création poste adjoint administratif pour les cartes d'identité/passeport pour 20 H Création poste garde champêtre pour 35 H	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2023_06_032_SUBVENTIONS	Subventions : Jeunes Sapeurs Pompiers Rugby Comité des Fêtes	Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATION N°D2023_06_032_SUBVENTIONS **SUBVENTIONS**

Sur proposition de la commission « associations/subventions », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde aux différents organismes les subventions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • AMICALE SAPEURS POMPIERS (participation remise médailles) | 150.00 € |
| • RUGBY (soutien) | 500.00 € |
| • COMITE DES FETES (participation goûter concert) | 350.00 € |

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

- * N° 43 – BATAILLARD Anne
- * N° 865 – SAMMUT Marlène
- * N° 879 – SEGURA Hugo
- * N° 252 – COULAUD Gérard

DIVERS

- Visite du jury label 1 fleur – Attendre le résultat en octobre/novembre
- Ouverture du bureau CNI/PASSEPORT le Mercredi 21 Juin
- Dimanche 2 Juillet : salon bien être organisé par Veyl'Com – Salle Annexe
- Feux Artifice très réussi le Samedi 3 Juin (le son grésillait un petit peu)
- Réunion Fibre Optique : 50-60 personnes présentes – questions/réponses – le Sud de la Commune est éligible, la Grande rue, courant juillet, certains secteurs devront attendre novembre– l'opérateur Orange est opérationnel ; SFR-BOUYGUES, pas encore,
- Remise calculatrices le 7 Juillet à 15H45 au parc du château pour les enfants de CM2

FIN SEANCE : 21H15

Le Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyemet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROUSSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_06_026_DM BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

VU l'inscription au compte 024-Recettes du budget principal 2023 pour la somme de 400 euros correspondant à la reprise d'une tondeuse cédée à Garry Bresse Motoculture ;

VU le blocage informatique sur le logiciel de la trésorerie du SGC de Bourg en Bresse en cas de remplissage de données sur ce compte remplissable seulement par leur soin et manuellement pendant l'enregistrement des écritures ;

VU les subventions complémentaires de la préfecture de l'Ain à recevoir dans le cadre de la création en juin 2023 d'un service dédié aux cartes d'identité et passeports ;

Il convient d'enlever cette somme de 400 euros inscrite en cessions et de l'ajouter aux subventions de la préfecture comme suit :

- | | | |
|---|---|-------------|
| - 024 Produit des cessions immobilières | : | - 400 euros |
| - 1323-op227 Subventions département | : | + 400 euros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote la décision modificative n°1 du Budget Communal comme présentée ci-dessus.**

Certifié exécutoire
présents.

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

- 3 JUIL. 2023

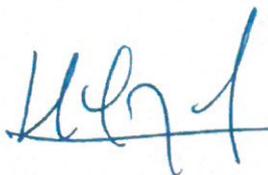
- 3 JUIL. 2023

Ont signé au registre tous les membres

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS









Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01200 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 83 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyemet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_06_027_ENQUETE BRESSOR

DELIBERATION SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DEPOSEE PAR SA BRESSOR DE GRIEGES (ENQUETE PUBLIQUE)

La SA BRESSOR a déposé une demande d'autorisation environnementale visée par le Code de l'environnement – Livre V – titre 1^{er} en vue de régulariser la situation administrative de son usine de traitement et de transformation du lait à GRIEGES.

Ce dossier est soumis à enquête publique et conformément aux dispositions de l'art.R181-38 du Code de l'environnement, le Conseil Municipal de PONT DE VEYLE a émis un avis favorable à la demande susvisée.

Certifié exécutoire
présents.

Après dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2023

Et publication ou notification du - 3 JUL. 2023

Ont signé au registre tous les membres

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Michel MARQUOIS









Ville de
PONT-DE-VEYLE
La Châtaie
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20230627-D2023_06_028-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FREUDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FREUDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_06_028 Référent Déontologie **DELIBERATION POUR LA NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Madame Valérie BROSE est désignée en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail deontologie@pont-de-veyle.fr

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Certifié exécutoire
présents.

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

- 3 JUL. 2023

- 3 JUL. 2023




Ont signé au registre tous les membres

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Michel MARQUOIS






Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_07_029_CHOIX FOURN PHOTOCOPIEURS

DELIBERATION CHOIX DU FOURNISSEUR POUR PHOTOCOPIEURS

Le contrat de location des photocopieurs arrive à échéance avec le fournisseur KOESIO de ST DENIS LES BOURG.

Parmi les entreprises consultées pour le renouvellement de location des photocopieurs, la société OC propose un contrat de copies sans forfait pour 1000€/3mois. Le fournisseur KOESIO propose un contrat de 6000 copies noir/blanc + 4000 copies couleurs pour un montant trimestriel de 899.00 €HT.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** Le devis de la Société KOESIO de ST DENIS LES BOURG pour un coût trimestriel de 899.00 € HT selon les conditions de 6000 copies noir/blanc + 4000 copies couleurs
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires au renouvellement du dit-contrat

Certifié exécutoire
présents.

Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du
-3 JUIL 2023
-3 JUIL 2023

Ont signé au registre tous les membres

Pour copie certifiée conforme.
Le Maire
Michel MARQUOIS









COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

M. le Maire ne prend pas part au vote

DELIBERATION N°D2023_06_030_AUTO URBA MAIRE

DELIBERATION DELEGANT LA COMPETENCE DE DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR LE MAIRE

Objet : Délibération délégrant la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande d'un permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Monsieur Michel MARQUOIS, Maire de la commune, a déposé une demande de déclaration préalable référencée n° DP 001 306 23 C00015 en mairie le 30/05/2023, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de ladite déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

PREND ACTE du dépôt par Monsieur Michel MARQUOIS d'une demande de déclaration préalable référencée n° DP 001 306 23 C00015 déposée en mairie le 30/05/2023.

DESIGNE Madame Kiyet CORLAY, Adjoint au Maire, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et la charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable susvisée à l'issue de la phase d'instruction.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication ou notification du

- 3 JUL. 2023

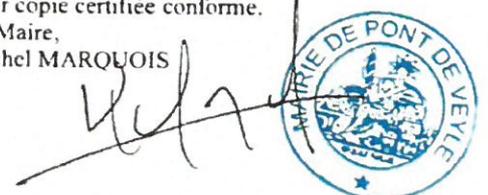
- 3 JUL. 2023

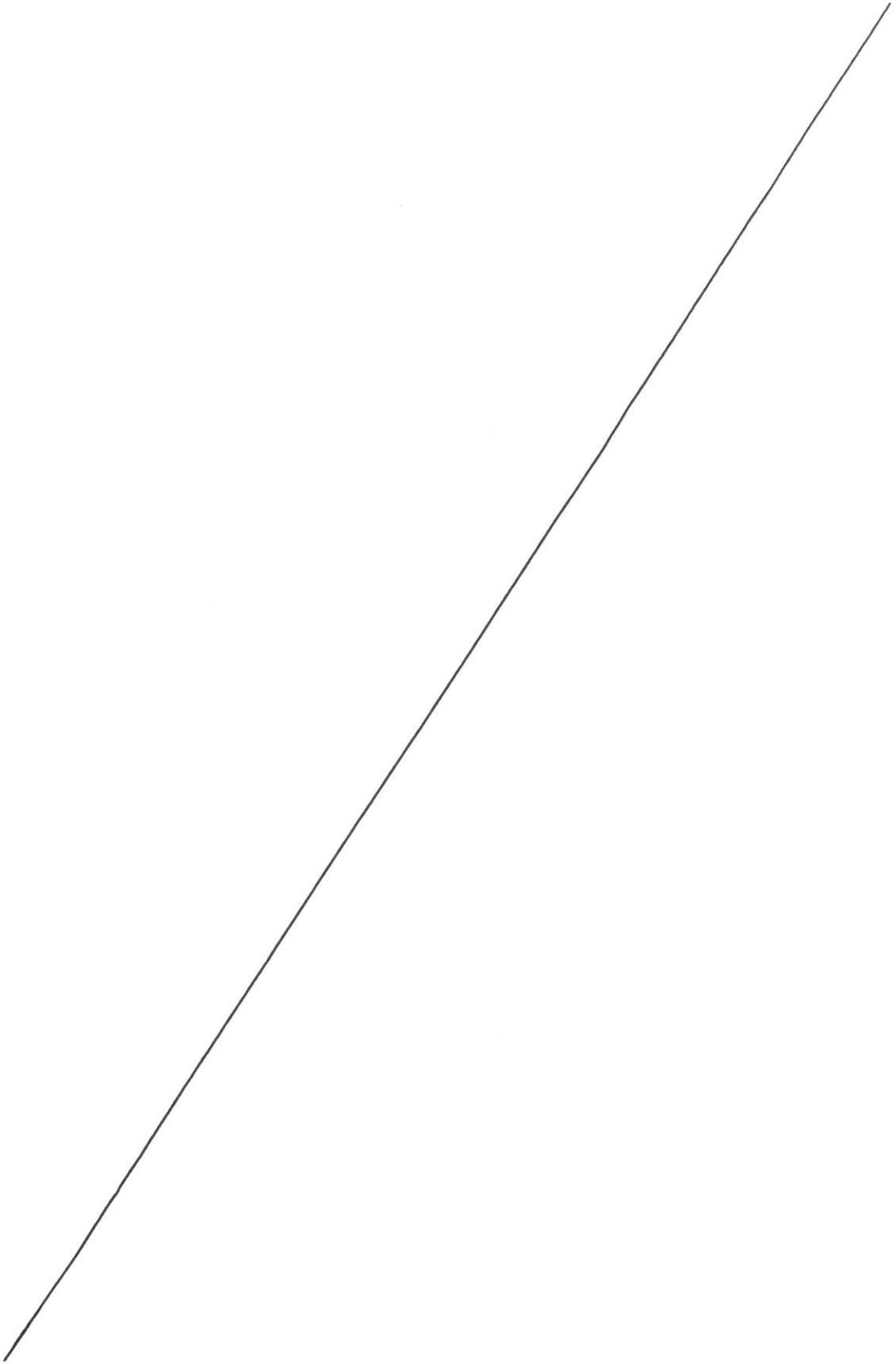
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Michel MARQUOIS







VILLE DE
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 87
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kymet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FRENDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_06_031_MODIF TAB EMPLOIS

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE :

Création poste adjoint administratif pour les cartes d'identité/passeport pour 20 H
Création poste garde champêtre pour 35 H

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- 1- Considérant la création d'un nouveau bureau affecté au dispositif de recueil des titres, CNI et PASSEPORT, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour 20H hebdomadaire, afin de pallier aux flux important d'accueil, de réception et de suivi des dossiers de demandeurs de titres
- 2- Compte-tenu du volume important de travail de surveillance et sécurité de la voie publique, il y a lieu de créer un emploi de garde champêtre chef à temps complet pour 35 H hebdomadaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 01/08/2023 :**

- la création d'un poste d'Adjoint Administratif à raison de 20 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions de gestion des titres, CNI et PASSEPORT du dispositif de recueil
- la création d'un poste de Garde Champêtre Chef à raison de 35 heures hebdomadaire pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique

Le Maire de PONT DE VEYLE,

RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 1^{ER} AOUT 2023 :

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET (35 heures) :

- 1 secrétaire de mairie territoriale exerçant les fonctions de secrétaire de communes de moins de 2 000 habitants
- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs : 3 personnes pour exercer les fonctions d'accueil du public et secrétariat
- 1 adjoint administratif principal exerçant les fonctions de régisseur de recettes et le suivi des opérations funéraires
- Cadre d'emplois des Adjoints Techniques : 4 personnes pour exercer les fonctions polyvalentes dont l'entretien des espaces verts
- 1 garde champêtre chef pour exercer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique

LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET :

- Cadre d'emplois des ATSEM : 2 personnes (32 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles,
- 1 adjoint technique (23 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des bâtiments communaux,
- 1 adjoint d'animation (15 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et à la garderie scolaires,
- 1 adjoint d'animation (25H30 hebdomadaire) pour exercer les fonctions de surveillance à la cantine et garderie scolaire,
- 1 adjoint d'animation (27 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'encadrement des enfants à la garderie et cantine scolaire,
- 1 adjoint technique (29 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'entretien des locaux de l'Ecole maternelle, primaire, garderie, encadrement des enfants à la cantine de l'école primaire, entretien de la voirie, des salles communales et la régie de recettes afférentes
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs :
 - 1 personne (28 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de gestion comptable de la commune et l'urbanisme
 - 1 personne (20 heures hebdomadaire) pour exercer les fonctions de gestion des titres, CNI et PASSEPORT du dispositif de recueil

EMPLOIS SAISONNIERS :

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal invite le Maire à prendre les arrêtés relatifs à ces modifications pour les personnels concernés.

Certifié exécutoire
Après dépôt en Préfecture le - 3 JUL. 2023
Et publication ou notification du - 3 JUL. 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.
Le Maire
Michel MARQUOIS









Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 07
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JUIN 2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

L'An deux mille vingt-trois, le Mardi 27 Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, Adjoints, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, GREZAUD Sabrina, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : PARNAUD Gilbert, BROSE Valérie, SINTES Christelle, BOUILLOT Brice, FREUDO Thomas

Secrétaire de séance : BIGOT Elisabeth

Date de convocation : 27 Juin 2023

Date d'affichage : 27 Juin 2023

Thomas FREUDO a donné procuration à Nadine GAUTHERET

DELIBERATION N°D2023_06_032_SUBVENTIONS

SUBVENTIONS

Sur proposition de la commission « associations/subventions », le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde aux différents organismes les subventions suivantes :

- **AMICALE SAPEURS POMPIERS (participation remise médailles) 150.00 €**
- **RUGBY (soutien) 500.00 €**
- **COMITE DES FETES (participation goûter concert) 350.00 €**

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **- 3 JUIL. 2023**

Et publication ou notification du **- 3 JUIL. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS

